

la nouvelle
ACTION FRANÇAISE

HEBDOMADAIRE ROYALISTE - NOUVELLE SERIE - N° 46 - 1 FRANC - 15-3-1972

53% des jeunes pour la contestation

**POURQUOI
SONT-ILS
GAUCHISTES ?**

REPUBLIQUE ou MONARCHIE

REPONSE DE

Marcel LOICHOT, Président de l'Union Pancapitaliste

Université : l'abattoir pluridisciplinaire

La faillite de la politique suivie par Edgar Faure et ses successeurs est décidément criante maintenant. Une démagogie insensée a fait augmenter le nombre des étudiants non préparés aux études supérieures et a encombré certaines disciplines, comme le droit ou les lettres. Qu'à cela ne tienne : on éliminera massivement et en cours de route l'excédent.

Nous avons vu (« N.A.F. » n° 44) que le concours du C.F.P.M. instaurait, à l'issue de la deuxième année d'études supérieures, une guillotine sèche pour les candidats au professorat. Maintenant, c'est à l'ensemble des études supérieures que la méthode va être appliquée.

VEDEL PENSE...

Le doyen Vedel, toujours volontaire dans tous les mauvais coups, vient de préparer un rapport confidentiel au nom de la commission de « sages » qui s'est penchée sur les problèmes de l'enseignement supérieur. Voici ce qu'il propose :

— Pour éviter une spécialisation prématurée des étudiants, il est nécessaire de transformer les deux années du premier cycle supérieur en enseignement polyvalent pluridisciplinaire. En somme, comme le lycée ne remplit plus son rôle formateur, on demande aux deux premières années de l'enseignement supérieur d'y suppléer en juxtaposant aux 50 % de matières prises dans la discipline dominante des matières annexes et variées, tellement variées même qu'elles deviendront hétéroclites et que le fatras d'options dont le choix sera laissé au candidat aura surtout pour résultat de dispenser un savoir

encyclopédique mais peu formateur... Quant aux étudiants aptes à affronter un enseignement spécialisé, ils perdront deux ans, en droit notamment, où le système de la pluridisciplinarité était encore quasi-inconnu et leur formation, dans la discipline choisie, s'en ressentira d'autant.

— Le clou du projet est constitué par la sélection-retard : les diplômés du premier cycle devront passer un examen spécial pour entrer en licence, les licenciés un examen pour entrer en maîtrise. Un licencié qui aurait raté l'examen d'entrée en maîtrise ne pourrait ni suivre les cours de licence puisqu'il l'a déjà, ni ceux de maîtrise et devra se préparer tout seul s'il veut se représenter l'année suivante à l'examen d'entrée en maîtrise.

— Le projet, tout en laissant une certaine marge d'initiative aux Universités, notamment en ce qui concerne le dosage de la pluridisciplinarité, instaure une norme standard pour l'obtention des diplômes nationaux, ce qui équivaut à une reprise en main des Universités par l'Etat et à une liquidation du semblant d'autonomie accordé en 1968.

... LES ÉTUDIANTS TRINQUENT

Ce projet, s'il venait à être développé, serait véritablement catastrophique. Il ruine toute possibilité de formation à l'intérieur des Universités dont il fait des garderies pour grands enfants, attendant d'entrer dans la vie... un peu à l'image des Universités américaines, avec leurs Juniors College où les étudiants papillonnent sans ordre ni méthode de Shakespeare à la littérature tchèque en passant par les « sciences sociales ». Il sélectionne féro-

cement et à un âge où la reconversion en cas d'échec est impossible : l'étudiant recalé après la deuxième année du premier cycle, c'est-à-dire vers 20-22 ans, devra partir au Service. Il est douteux qu'à son retour il ait le goût et la possibilité financière de retenter sa chance exception faite des fils de famille aisée. Les autres feront des chômeurs ou des gratta-papiers de troisième zone.

Enfin nous ne pouvons admettre que la monopole étatique, en matière d'enseignement, soit renforcé par ce biais hypocrite.

NOTRE ACTION

Nous nous sommes associés à la grève lancée à Nanterre par les mouvements étudiants. Nous sommes mêmes les seuls à la faire sans complexe : l'U.N.E.F.-Renouveau est en effet bien ennuyée. Elle critique les modalités du projet mais ne veut pas — et pour cause — en attaquer le caractère étatique. Elle a même tenté de saboter la grève. Les trotskystes de l'A.J.S., eux aussi, refusent de lutter trop pour l'autonomie universitaire et ces petits bureaucrates jonent — comme par hasard — le même jeu que le P.C.

Ainsi l'autonomie revendiquée par la gauche en 1968 pour des raisons tactiques alors qu'elle est incompatible avec leur idéologie n'est plus maintenant défendue que par les étudiants contre-révolutionnaires. Quelle belle occasion à saisir !

Hervé DUBOIS,

Membre du comité de grève de Nanterre.

Bruxelles : un an après

En avril 1971, les Six décidèrent, à Bruxelles, de resserrer les marges de fluctuation des monnaies. Les résultats sont connus, les remèdes ne le sont toujours pas. Faisant preuve d'originalité, les ministres de la C.E.E., réunis lundi 6 mars, se mettaient d'accord pour réduire à nouveau l'écart maximum toléré entre les monnaies de la Communauté. Actuellement de 3,20 % (écart de cours entre la monnaie la plus faible, lire italienne, et les monnaies les plus fortes, florin hollandais et franc belge). Il devra être réduit à 2,50 % à partir de juillet : les mesures infligent une collaboration accrue entre les banques centrales des divers pays de la C.E.E.

Tout ceci reste encore du domaine technique, or la Commission a été plus loin et admis que la coordination des politiques économiques était l'objectif à ter-

me de cette actuelle coopération monétaire.

On reste pourtant sceptique sur les chances de l'Europe de se défaire de l'emprise des Etats-Unis. L'unité apparente des Six face au dollar voile à peine des oppositions fondamentales dues aux problèmes spécifiques de chacun des pays. Aux Italiens, qui réclameront la création d'un « Fonds d'Aide Régionale », on a accordé une part du budget « orientation » du F.E.O.G.A. Les Allemands, eux, se sont vus donner satisfaction sur la création d'un groupe de « coordination des politiques économiques à court terme ». De groupes en conseils, de comités en commissions, l'Europe des technocrates prend forme !

Philippe DILLMANN.

Les vraies raisons de la flambée gauchiste

53 % des Français âgés entre 15 et 20 ans ont, si l'on en croit un sondage, de la sympathie pour les jeunes qui contestent la société actuelle, et 58 % pensent que seule une transformation profonde de la société permettra une amélioration de la situation.

Ce sondage — effectué à la veille de « l'affaire Renault » — est capital. Il montre que dans sa majorité la jeunesse française est mal dans sa peau au plus exactement qu'elle n'admet pas d'entrer dans le costume étriqué et difforme que lui a préparé la société techno-bureaucratique. Ce n'est pas nous qui nous en désolons. Nous laisserons aux imbéciles le soin de se lamenter contre les attaques de la société de consommation qui cacheraient une subversion de la société tout court.

Il serait, bien au contraire, désolant que des jeunes acceptent d'un cœur léger un système dans lequel ils sont deshumanisés en gros et en détail. Au pire, on les destine à devenir des chômeurs parce que des idéologues se seront livrés sur eux à des expériences « pédagogiques » durant leurs études et en auront fait des prolétaires intellectuels au nom de la démocratie et du tronc commun. Au mieux, ils sont condamnés à un travail complètement dépourvu de finalité ou plus exactement destiné à accroître la production pour elle-même et asservis bien sûr aux fêtes et aux rites de la consommation qui aboutit à faire du paiement des traites d'une voiture, ne conduisant nulle part parce que les embouteillages des mégapoles s'y opposent, la préoccupation majeure du Français moyen.

Et que l'on ne vienne pas nous parler de conflit de générations. La remise en cause des pères, crise plus ou moins normale au moment de l'adolescence, dégénère à la révolte uniquement parce que ceux-ci ont été laminés par le même système que leurs enfants rejettent. Que les pères s'insurgent à leur tour contre la hideuse caricature technocratique de l'Ordre et cette révolte ne fait plus — ou presque plus — problème.

Mais se révolter contre une organisation sociale inhumaine ne suffit pas. On ne détruit bien que ce que l'on remplace. Et il nous faut condamner sans répit ceux qui essaient de faire croire à la jeunesse que demain peut naître une société sans contraintes ni obligations où chacun, petit maître égoïste de son bien personnel, pourra faire ce qu'il lui plaît. Ce vieux rêve libertaire, ce surréalisme de la politique, c'est encore et toujours l'utopie démocratique qui, au nom de la Liberté et de l'Égalité, ouvre en fin de compte

largement à tous les prisons et les hôpitaux psychiatriques... quand ce n'est pas les cimetières.

Assumer sa condition d'homme, c'est se soumettre à un Ordre, un Ordre qui ne soit pas absurde, qui soit conforme aux finalités de la nature humaine, mais un Ordre contraignant malgré tout.

De même, le meilleur moyen pour faire capoter toute protestation efficace contre l'absurde serait de se lancer dans une action fondée sur la violence gratuite. Et des opérations comme l'enlèvement de M. Norgrette sont de véritables désastres. Le kidnapping est à juste titre fort mal vu par l'opinion française. Quelle belle occasion pour le Pouvoir et son compère du P.C. ! Que M. Norgrette ait été relâché sain et sauf ne les empêche pas de vitupérer contre les irresponsables gauchistes qui mettent en péril la société. M. Pompidou, à un an des élections, ressort du coup la Cour de Sécurité de l'État et prépare les urnes de la Grande Peur. Et l'on ne parle plus ni de M. Rives-Henrys, ni de la feuille d'impôt de M. Chaban-Delmas. Le P.C., lui, se retrouve moins isolé puisque le P.S. et la C.F.D.T., qui lui battaient froid après l'assassinat de Pierre Overney, ont bien été obligés de condamner le rapt. Il apparaît comme la grande force démocratique et raisonnable. Et le mouvement de révolte se terminera par une revendication de majoration de 7 % des salaires dirigée par la C.G.T.

Il y a plus grave : la technique de l'enlèvement se prête à toutes les provocations. La police vient de découvrir que la plaque minéralogique de l'Estafette qui a enlevé M. Norgrette était la même que celle qui avait servi dans le rapt du député de Grailly de la Villette en novembre 1970.

Or, les circonstances dans lesquelles cet enlèvement a été réalisé sont pour le moins troublantes.

Qui nous dit que demain un nouvel enlèvement trop bien téléguidé ne se terminera pas par un assassinat en bonne et due forme ?

L'anarchisme, dans ce qu'il peut avoir de fécond, ne peut aboutir que s'il est épuré de ses démons intérieurs : propension à l'utopie orgueilleuse entraînant un irréalisme politique total. Si la contestation ne redécouvre pas Maurras et la contre-révolution, elle sombrera misérablement dans les pièges policiers et refera tristement l'aventure de Ravachol, de Vaillant ou de la bande à Bonnot.

N.A.F.

Marcel LOICHOT : Nous sommes en monarchie

N.A.F. — Quelle est votre opinion sur l'expérience démocratique en France depuis la Révolution ?

M. L. — Je ne pense pas que ce soit là une bonne première question. Il faut d'abord définir les mots que l'on va utiliser, et le faire dans la perspective historique des divers systèmes politiques.

On connaît en gros trois types de gouvernements : d'abord les gouvernements de nature « théocratique », animés par des prêtres ou des rois, les rois étant à l'origine des prêtres comme le montre Fustel de Coulanges dans la « Cité Antique ». Aussi longtemps que le peuple est doté d'une foi religieuse une et profonde, les hommes ne choisissent pas le souverain, mais le font désigner par la divinité (cf. Saül et David). Ainsi, la croyance en Osiris est la source du pharaonisme, et il est certain qu'on pourrait restaurer un pharaon aujourd'hui en Egypte si les Egyptiens avaient la même foi dans le même dieu.

Mais c'est le lot des religions que de perdre de leur force avec le temps. C'est alors que les pouvoirs économiques commencent à peser dans la balance : à Rome, l'aristocratie foncière chasse les Tarquin ; en France, la bourgeoisie de 1789 renverse les Capétiens. Et la nouvelle couche sociale des possédants qui accède au pouvoir adopte d'ordinaire le « parlementarisme » comme mode de désignation des dirigeants (cf. le Sénat à Rome). Cette classe se met alors à exploiter les classes sous-jacentes qui ne sont plus défendues par un monarque représentant l'ensemble des intérêts de la cité (cf. Servius Tullius, passé comme son nom l'indique de l'esclavage à la royauté). De sorte que, dans une phase ultérieure, on en arrive à la « tyrannie », c'est-à-dire au gouvernement d'un homme choisi par le peuple entier pour exercer en son nom le pouvoir total, en réaction contre les oligarchies parlementaires auparavant omnipotentes.

Sous cet éclairage, que faut-il penser de la démocratie française depuis 1789 ?

Il importe sur ce point de considérer de quelle démocratie on parle. Pendant la Révolution française, on a posé un certain nombre de principes dont beaucoup étaient porteurs d'avenir. Mais s'agissait-il de démocratie ? Personne n'ignore que les élections, de même que les débats à la Convention, se déroulaient sous de multiples contraintes (cf. les « sectionnaires » ou les « tricoteuses »).

Après la Révolution, on constate que pendant cent cinquante ans la bourgeoisie a effectivement laissé s'étendre la démocratie politique et que le suffrage universel s'est développé. Cela parce que cette extension de la démocratie était sans danger grave pour ses privilèges qui étaient essentiellement de nature économique. Dans ce domaine, il n'y a pas eu de développement de la démocratie, si ce n'est par les Ordonnances sur la participation d'août 1967.

Cependant, depuis 1965, nous avons une élection au suffrage direct du Président de la République qui bouleverse toutes les données : cette élection au suffrage direct, c'est en fait la « monarchie ». Monarchie non théocratique, monarchie élective, monarchie à temps, sans aucun doute ; mais monarchie quand même. C'est exactement ce qui s'est passé quand des soldats francs ont hissé Clovis sur le pavois, alors que tous étaient encore païens. Là aussi, il s'agissait d'une élection. Nous sommes donc revenus à la source de la monarchie. N'oublions pas que Hugues Capet, lui aussi, procédait de l'élection et que, pour substituer le principe héréditaire au principe électif dont il avait bénéficié, il a fallu que, des siècles durant, les Capétiens fissent sacrer leur aîné de leur vivant, imposant

Marcel Loichot est né en 1918 à Stora (Algérie), où il fait ses études secondaires. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il est ingénieur-conseil en organisation depuis 1942. Président de Sema et Metra International, Marcel Loichot est administrateur de plusieurs sociétés.

Auteur de « La Réforme Pancapitaliste » et de « La Matation ou l'Aurore du Pancapitalisme », il a publié de nombreux articles tendant à promouvoir une nouvelle doctrine dans le domaine économique-social.

Marcel Loichot est président de l'Union Pancapitaliste.

ainsi, par des procédés qu'on appellerait aujourd'hui cléricaux, un autre principe que celui qui avait porté la dynastie au pouvoir.

N.A.F. — N'avons-nous pas aujourd'hui une monocratie plutôt qu'une monarchie ?

M. L. — Absolument pas ! Le césarisme monocratique repose sur l'incarnation en un homme d'un sentiment émotionnel dominant dans un peuple. Par exemple, la crainte de perdre les acquis de la Révolution pour les paysans parcellaires qui soutinrent les Bonaparte. Ou encore le ressentiment contre le Traité de Versailles qui permit l'élection d'Hitler. Nous n'en sommes pas là en France. A moins que vous ne considériez que Clovis et Hugues Capet aient été des monocrates et point des monarques...

Maurras a certainement fait œuvre très constructive, mais il n'a pas vu que la monarchie « traditionnelle et héréditaire » consistait à faire choisir le monarque par Dieu. Ce mode de désignation peut être admis par un pays qui croit profondément en Dieu, mais pas dans un pays où la foi décline. C'est là la faille de l'œuvre de Maurras, et la raison pour laquelle il n'avait aucune chance d'aboutir, du moins selon ses propres modalités. La monarchie tradi-

tionnelle et héréditaire ne redeviendra possible que si réapparaît une foi vive et généralisée chez les Français.

N.A.F. — Traditionnelle et héréditaire, la monarchie telle que la définissait Maurras devait également être décentralisée. Pensez-vous que la décentralisation soit possible dans le système actuel ?

M. L. — Elle est tout à fait possible dans notre système. Centraliser ou décentraliser, c'est affaire d'opportunité. A tout moment, on doit corriger en fonction des besoins les niveaux où l'on avait placé les pouvoirs. Aujourd'hui, il est certain que nous sommes allés trop loin dans la voie de la centralisation, et il est manifeste que les gens se sentent administrés par des bureaux tellement joints qu'aucun dialogue n'est possible. Il importe donc de rapprocher les centres de décision des administrés.

N.A.F. — Mais le système électif n'interdit-il pas toute décentralisation réelle ?

M. L. — Je ne crois pas que Maurras ait eu raison en le croyant. La décentralisation est un parti qui aurait fort bien pu être adopté par la Révolution. Mais les Girondins ont succombé, et les menaces qui pesaient alors sur la Nation ont sans doute favorisé la centralisation jacobine. D'autre part, il faut remarquer qu'en deux siècles la plus ancienne des démocraties actuelles n'a aucunement manifesté cette tendance à la centralisation que vous jugez inévitable. Je crois que les Etats-Unis sont aujourd'hui trop peu centralisés ; ils le sont moins en tout cas que la France de Louis XIV. Donc le principe démocratique qui les régit n'est pas nécessairement centralisateur.

N.A.F. — Vous nous disiez tout à l'heure que la bourgeoisie capitaliste avait accaparé le pouvoir après 1789. Pensez-vous que le système actuel ait échappé à la domination et à l'idéologie du capitalisme ; et sinon pensez-vous qu'il puisse y échapper ?

M. L. — Effectivement, je crois que parmi les facteurs déterminants de la Révolution de 1789, il y eut la montée de la bourgeoisie, l'affaiblissement de la foi et enfin le suicide de la monarchie par les erreurs d'un Louis XVI qui fut le seul capétien réactionnaire : rappelez-vous l'abolition de l'égalité devant l'impôt qu'avait créée son évolutif grand-père Louis XV avec le vingtième ; et les quatre quartiers de noblesse qu'il exigea pour être officier tout juste avant une révolution où les sous-officiers devaient avoir une telle importance.

Aujourd'hui, le pouvoir n'est évidemment pas affranchi de l'argent. Il ne le sera que le jour où, par le biais du pancapitalisme, se répandront dans toutes les strates de la Nation ces valeurs industrielles qui confèrent un quantum de pouvoir à chaque détenteur.

En effet, si l'on admet que le gouvernement est dans tous les cas le comité exécutif de la classe dominante, ce n'est que du jour où cette possession sera généralisée,

ou Monarchie

Le mirage institutionnel gaulliste

Depuis que nous avons commencé ce débat, plusieurs de nos interlocuteurs ont émis des doutes sur la possibilité d'une restauration monarchique, quel que soit par ailleurs leur jugement sur la valeur de l'institution. Avec Marcel Loichot, nous voici confrontés au problème inverse puisqu'il estime que la France s'est dotée, en 1965, d'une monarchie d'une forme nouvelle, élective et non plus héréditaire.

Cette analyse, appuyée sur un schéma historique séduisant, ne manque pas de force. Il est vrai qu'avec le général de Gaulle le pouvoir, jusqu'à dilués dans le parlementarisme, s'était renforcé et personnalisé et que, pour la première fois du XX^e siècle, un dessein politique, économique et social de quelque envergure avait pu être envisagé et même recevoir un commencement d'exécution. Sans doute le prestige renaissant de la France dans le monde et la grandeur retrouvée de l'Etat provenaient-ils pour une bonne part de la figure exceptionnelle de celui que Marcel Loichot appelle le premier de nos nouveaux monarques. Mais il est par ailleurs certain que la stabilité des institutions et l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel avaient leur part dans cette renaissance.

DE L'ÉLECTION

Doit-on pour autant qualifier de monarchiques les institutions actuelles. Ce serait faire fi de la nature profonde du pouvoir et de son fonctionnement réel pour ne s'en tenir qu'à de simples apparences. Certes, le prestige de l'Etat évoquait pour certains, au temps du général de Gaulle, celui de l'ancienne monarchie. Mais que dire du « règne » de M. Pompidou, qui tolère les « habiletés » fiscales de son Premier Ministre ? Et peut-on prétendre que le pouvoir

où cette classe de possédants se sera étendue au point d'englober la Nation, que cet affranchissement par rapport à l'oligarchie sera effectivement réalisé. Je crois qu'avec le rétablissement de la monarchie sous sa forme élective, le peuple entier concourant à cette désignation, il est possible de trouver une issue.

Il est d'ailleurs remarquable que ce soit le premier de ces nouveaux monarques qui ait commencé à porter la hache aux racines du mal et à étendre la propriété. Sans doute De Gaulle ne l'a-t-il fait que trop modestement, sans doute ses réformes n'ont-elles pas encore produit tous leurs effets, et le nier serait tourner le dos à la réalité. Mais il y a quand même cette coïncidence. Nous sommes moins mal armés que jamais pour procéder à cette restructuration de la propriété qui fera du monarque, tant au plan économique qu'au plan politique, le représentant réel de la Nation tout entière, et le serviteur réel de l'ensemble du peuple.

est indépendant puisque, sur un plan strictement juridique, le gouvernement est responsable devant le parlement ? Notre ami Marc Valle répondrait que l'on ne s'en aperçoit guère et que le Président de la République dispose du droit de dissolution. Mais si la dissolution n'apporte pas le résultat escompté, que vaudra l'autorité du chef de l'Etat, désavoué par le suffrage et en butte à l'hostilité d'une majorité parlementaire qui peut lui refuser les moyens de sa politique ?

Point d'indépendance, donc, par rapport aux pouvoirs reconnus — sinon pourquoi ces subtils dosages des postes ministériels en fonction des forces politiques ? — et point d'indépendance non plus par rapport aux pouvoirs de fait. L'Etat est-il indépendant des groupes de pression, est-il indépendant de l'opinion ? Force nous est de reconnaître que la réalité du pouvoir appartient à la technocratie, cette nouvelle classe dirigeante. D'autre part, de récents scandales ont montré les liens qui unissaient certains membres de la majorité aux puissances d'argent. Quant à l'opinion, le pouvoir est bien obligé de se soumettre à ses désirs puisqu'elle est maîtresse de son destin. Et c'est bien là le point essentiel qui fait que les institutions actuelles ne peuvent être considérées comme monarchiques : alors que la principale qualité de la monarchie est d'être indépendante, l'élection telle qu'elle est actuellement conçue rend le pouvoir prisonnier, d'abord de ses électeurs, ensuite des groupes qui lui permettent de se concilier les bonnes grâces de ceux-ci.

On rétorquera que la critique ne vaut que pour les élections législatives. Mais le chef de l'Etat et son gouvernement n'interviennent-ils pas puissamment dans ce type d'élections ? Et d'autre part, les élections présidentielles ne donnent-elles pas les plus beaux exemples de politique démagogique qui se puissent concevoir ? Enfin, comme nous le remarquons dans notre réponse à Marc Valle, marque du signe de l'éphémère toutes les actions qu'un pouvoir qui, de par sa nature, ne dispose pas de la durée. Ajoutons qu'elle rend impossibles les réformes économiques, sociales et administratives que Marcel Loichot juge indispensables.

RÉFORMES ET DÉMOCRATIE

Contrairement à ce qu'avance notre interlocuteur, la politique de centralisation à l'œuvre que nous connaissons depuis la Révolution n'est pas due aux circonstances, mais à des raisons idéologiques et institutionnelles. Rousseau montre en effet qu'aucune « société partielle » ne saurait être tolérée entre le pouvoir et le peuple souverain, sous peine de fausser irrémédiablement l'exercice de la « volonté générale ». La suppression des provinces et des corporations s'inscrit dans cette logique que, sur

le plan social, les syndicats mettront un siècle à briser. D'autre part, comme le montrait Maurras, la centralisation procède de la nature élective du pouvoir parce que celui-ci a un intérêt vital à faire des électeurs ses obligés. Et comment y parviendrait-il s'il n'était plus maître de l'ensemble des choix économiques ?

Marcel Loichot nous objecte l'exemple des Etats-Unis, dont les structures seraient à la fois démocratiques et décentralisées. Mais le caractère décentralisé des Etats-Unis n'est pas tellement évident ! Ne constate-t-on pas, depuis le début de la fédération américaine, un lent mouvement de centralisation qui s'est accéléré depuis 1933, en particulier dans le domaine économique ? Comme en France, l'administration américaine a intérêt à prendre en main les secteurs électoralement « payants ». Ce qui montre que, malgré les formes particulières et parfois bénéfiques qu'elle peut revêtir dans certains pays, la démocratie porte en elle des tares universelles.

Il faut aussi prendre en considération les conditions particulières du jeu politique français. Aux Etats-Unis, les partis ne sont que des « machines » qui ne songent pas à remettre en cause la nature de l'Etat ou les fondements du système économique et social. Il en va tout différemment en France, où les oppositions idéologiques sont très tranchées. Imagine-t-on, dans notre pays, les conséquences qu'entraînerait la création de « pouvoirs régionaux », élus démocratiquement donc sur des critères politiques ? La France aurait tôt fait de sombrer dans l'anarchie, au cas où la couleur politique des assemblées régionales serait différente de celle du pouvoir central.

La centralisation en démocratie est donc la règle, et celui qui la transgresserait risquerait de mettre en danger l'unité de la nation. On comprend dès lors les colères de M. Sanguinetti, jacobin conséquent.

Le problème se pose en termes identiques sur le plan social : de même que la démocratie interdit la décentralisation, elle constitue l'obstacle essentiel aux réformes sociales qui s'imposent. Marcel Loichot pense éviter l'obstacle par le biais de sa « Révolution pancapitaliste ». L'idée de ruiner l'influence de la classe possédante en faisant de tous les citoyens des possédants est assurément séduisante. Mais quelle autorité pourrait imposer à la classe possédante une abdication, elle qui détient le pouvoir suprême ?

Sur quelque plan que l'on se place, il importe donc avant tout de rendre à l'Etat son indépendance. Le principe trouvé, il faut en vouloir le moyen : on n'en a point trouvé d'autre que l'hérédité.

HÉRÉDITÉ ET DROIT DIVIN

Marcel Loichot nous a beaucoup étonnés en faisant reposer les gouvernements héréditaires sur la foi religieuse. Sans doute,

Réponse à M. Loichot (suite)

avant 1789, une nation catholique comme la France admettait-elle sans difficulté que le Roi, sacré à Reims, soit considéré comme le ministre de son Dieu, son lieutenant sur la terre. Mais que signifiait exactement cette théorie du droit divin qui, notons-le, ne se développa qu'à partir du règne de Henri IV ? Si l'on relit les textes de Bossuet, on s'aperçoit que la théorie du droit divin ne signifie pas que seul le pouvoir monarchique ait un caractère sacré. Reprenant saint Paul, Bossuet montre en effet que toute puissance vient de Dieu. Donc tous ceux qui incarnent le pouvoir sont sacrés par leur charge, même s'ils ne croient point en Dieu : c'est ainsi que Dieu même appelle Cyrus son oint, remarque Bossuet dans sa « Politique ».

Les incroyants n'admettront pas cette explication de l'origine du pouvoir. Mais pour quoi ne reconnaîtraient-ils pas les bienfaits du gouvernement héréditaire, que la raison démontre et que l'expérience vérifie ? L'Évêque de Meaux, qui tirait sa politique de l'Écriture sainte, et Maurras pour qui la monarchie se démontrait comme un théorème, n'utilisent pas d'arguments différents dans leur défense de l'hérédité. L'un comme l'autre y voient la condition de la durée, puisque les règles de la succession font que le roi ne meurt jamais, la paix civile, puisque le roi n'est pas désigné par les hommes, et enfin la certitude que la politique royale sera conforme à l'intérêt national : Bossuet montre en effet que « le prince qui travaille pour son État travaille pour ses enfants ; et l'amour qu'il a pour son royaume, confondu avec celui qu'il a pour sa famille, lui devient naturel ».

La crise de la foi que nous observons actuellement n'est donc pas un obstacle au rétablissement de la monarchie. Sinon, comment expliquer que la très catholique Italie ait opté en faveur de la République au lendemain de la guerre, et que l'Angleterre, où la crise religieuse n'est pas moins vive qu'en France, continue à accepter sa reine ? Ou bien, si l'on se tourne vers l'Islam, comment expliquer que des pays où la foi religieuse demeure très vive connaissent des régimes politiques aussi différents ?

Parce qu'elle est le produit de notre histoire et qu'elle tire sa légitimité de ses bienfaits, la monarchie peut rassembler des hommes qui sont divisés sur l'origine de ce qui est. Il suffit qu'ils reconnaissent que cela est pour que tout redevienne possible.

Gérard LECLERC,
Bertrand RENOUVIN.

Les démangeaisons de l'ORTF

A la fois oreille et porte-voix de la France, l'O.R.T.F. devrait rester un intermédiaire discret : doit-on passer sa vie chez son oto-rhino ou son orthophoniste ? Le moins qu'on puisse dire est que, ces derniers temps, l'Office semble avoir oublié cette règle du savoir-vivre et ne cesse d'attirer l'attention sur lui. La dernière réunion de son Conseil d'administration, le 7 mars, a permis à Jean-Jacques de Bresson, Directeur général, de faire quelques « révélations » retentissantes : ainsi, un chef de service, de très haut niveau, s'adonnait à des pratiques irrégulières. Un autre agent statutaire et quatre collaborateurs non statutaires (dont un producteur) devront être suspendus. Une dizaine d'autres agents ou collaborateurs se feront « taper sur les doigts »...

Cette première charrette n'est pourtant qu'un lever de rideau. La Commission de contrôle créée par l'Assemblée nationale (présidée par M. Griotteray) et la mission d'information du Sénat (conduite par MM. Collin-Lavet et Diligent), mettent au point de lourds rapports dont il faudra bien, le moment venu, tenir compte.

L'AGITATION AFFAIRISTE

Les critiques tournant autour de deux griefs : l'un, bien connu, est la publicité clandestine, difficile à éviter, dont on ne peut chercher qu'à limiter les abus ; l'autre est l'existence de sociétés privées de sous-traitance, où sont en partie fabriquées les émissions. Ces sociétés sont en fait indispensables ; ce qui l'est moins, c'est qu'on retrouve, parmi leurs responsables, les agents de l'Office précisément chargés de traiter avec elles. Il est humain, trop humain, qu'entre deux entreprises, un producteur choisisse celle où il se trouve par hasard avoir des intérêts.

Des sanctions vont donc être prises, et c'est un bien, car il ne faut pas hésiter, parfois, à se gratter là où ça vous démange. Les boutons apparus sur l'épiderme de l'Office révèlent une vraie maladie, dont on peut dire qu'elle est endémique dans notre classe politique, mais qui profite, sous le régime pompidolien, d'un terrain particulièrement favorable. Il s'agit de la maladie de l'affairisme, qui n'a que de lointains rapports avec l'esprit d'entreprise, dont il n'est, au vrai dire, que le revers stérile et dérisoire.

Un bon coup de balai de temps à autre fait du bien, et de Panama à la Garantie Foncière, la dénonciation des scandales a souvent été bénéfique. Nous savons bien, cependant, nous ne savons que trop que si elle venait à n'être constituée que de « gens moraux », la démocratie ne s'en trouverait pas pour autant modifiée dans ses tares « ontologiques ».

POUR UNE CRITIQUE POLITIQUE DE L'O.R.T.F.

Il en est de même de l'Office. Une critique de l'O.R.T.F. se bornant à une volonté de nettoyage à la serpillière aurait un triple inconvénient :

1° Elle ignorerait les problèmes de fond de l'Office, touchant à l'organisation même de ses structures.

2° Elle empêcherait de jeter un regard critique sur les attaques lancées contre l'Office par l'opposition parlementaire ou extraparlamentaire, de droite ou de gauche.

3° Elle interdirait de relier les problèmes que pose l'Office à une critique d'Action française du régime.

Car, finalement, quelle importance y a-t-il à savoir si, oui ou non, Jacques Homery, délégué aux Stations régionales, s'est rendu coupable de prévarication ? Si son émission « Vivre en France » permettait ou non à Roland Receveur de toucher des bakchichs considérables ? Si le Pop Club de José Artur n'était qu'une vaste entreprise publicitaire ?

Ce qu'il importe de déterminer, par contre, c'est si, oui ou non, le contenu des programmes peut être amélioré — et si les structures actuelles sont par elles-mêmes condamnables.

François FERRIER.

Prochain article : Faut-il casser l'Office ?

la nouvelle
ACTION FRANÇAISE

Restauration nationale

édité par la S.N.P.F.
17, rue des Petits-Champs,
Paris-1^{er} - Tél. : 742-21-93

Abonnement un an : 35 francs
Abonnement soutien : 70 francs

C.C.P. NAF. Paris 642-31

Directeur de la publication :
YVAN AUMONT

Imprimerie Abexpress
72, rue du Château-d'Eau, Paris-10^e

RÉPUBLIQUE OU MONARCHIE
La semaine prochaine, la réponse du
Professeur CASSAGNEAU
de la Faculté de Médecine de Toulouse

Université : l'abattoir pluridisciplinaire

La faillite de la politique suivie par Edgar Faure et ses successeurs est décidément criante maintenant. Une démagogie insensée a fait augmenter le nombre des étudiants non préparés aux études supérieures et a encombré certaines disciplines, comme le droit ou les lettres. Qu'à cela ne tienne : on éliminera massivement et en cours de route l'excédent.

Nous avons vu (« N.A.F. » n° 44) que le concours du C.F.P.M. instaurait, à l'issue de la deuxième année d'études supérieures, une guillotine sèche pour les candidats au professorat. Maintenant, c'est à l'ensemble des études supérieures que la méthode va être appliquée.

VEDEL PENSE...

Le doyen Vedel, toujours volontaire dans tous les mauvais coups, vient de préparer un rapport confidentiel au nom de la commission de « sages » qui s'est penchée sur les problèmes de l'enseignement supérieur. Voici ce qu'il propose :

— Pour éviter une spécialisation prématurée des étudiants, il est nécessaire de transformer les deux années du premier cycle supérieur en enseignement polyvalent pluridisciplinaire. En somme, comme le lycée ne remplit plus son rôle formateur, on demande aux deux premières années de l'enseignement supérieur d'y suppléer en juxtaposant aux 50 % de matières prises dans la discipline dominante des matières annexes et variées, tellement variées même qu'elles deviendront hétéroclites et que le fatras d'options dont le choix sera laissé au candidat aura surtout pour résultat de dispenser un savoir

encyclopédique mais peu formateur... Quant aux étudiants aptes à affronter un enseignement spécialisé, ils perdront deux ans, en droit notamment, où le système de la pluridisciplinarité était encore quasi-inconnu et leur formation, dans la discipline choisie, s'en ressentira d'autant.

— Le clou du projet est constitué par la sélection-retard : les diplômés du premier cycle devront passer un examen spécial pour entrer en licence, les licenciés un examen pour entrer en maîtrise. Un licencié qui aurait raté l'examen d'entrée en maîtrise ne pourrait ni suivre les cours de licence puisqu'il l'a déjà, ni ceux de maîtrise et devra se préparer tout seul s'il veut se représenter l'année suivante à l'examen d'entrée en maîtrise.

— Le projet, tout en laissant une certaine marge d'initiative aux Universités, notamment en ce qui concerne le dosage de la pluridisciplinarité, instaure une norme standard pour l'obtention des diplômes nationaux, ce qui équivaut à une reprise en main des Universités par l'Etat et à une liquidation du semblant d'autonomie accordé en 1968.

... LES ÉTUDIANTS TRINQUENT

Ce projet, s'il venait à être développé, serait véritablement catastrophique. Il ruine toute possibilité de formation à l'intérieur des Universités dont il fait des garderies pour grands enfants, attendant d'entrer dans la vie... un peu à l'image des Universités américaines, avec leurs Juniors College où les étudiants papillonnent sans ordre ni méthode de Shakespeare à la littérature tchèque en passant par les « sciences sociales ». Il sélectionne féro-

cement et à un âge où la reconversion en cas d'échec est impossible : l'étudiant recalé après la deuxième année du premier cycle, c'est-à-dire vers 20-22 ans, devra partir au Service. Il est douteux qu'à son retour il ait le goût et la possibilité financière de retenter sa chance exception faite des fils de famille aisés. Les autres feront des chômeurs ou des grille-papiers de troisième zone.

Enfin nous ne pouvons admettre que le monopole étatique, en matière d'enseignement, soit renforcé par ce biais hypocrite.

NOTRE ACTION

Nous nous sommes associés à la grève lancée à Nanterre par les mouvements étudiants. Nous sommes même les seuls à la faire sans complexe : l'U.N.E.F.-Renouveau est en effet bien ennuyée. Elle critique les modalités du projet mais ne veut pas — et pour cause — en attaquer le caractère étatique. Elle a même tenté de saboter la grève. Les trotskystes de l'A.J.S., eux aussi, refusent de lutter pour l'autonomie universitaire et ces petits bureaucrates jouent — comme par hasard — le même jeu que le P.C.

Ainsi l'autonomie revendiquée par la gauche en 1968 pour des raisons tactiques alors qu'elle est incompatible avec leur idéologie n'est plus maintenant défendue que par les étudiants contre-révolutionnaires. Quelle belle occasion à saisir !

Hervé DUBOIS,

Membre du comité de grève de Nanterre.

Bruxelles : un an après

En avril 1971, les Six décidèrent, à Bruxelles, de resserrer les marges de fluctuation des monnaies. Les résultats sont connus, les remèdes ne le sont toujours pas. Faisant preuve d'originalité, les ministres de la C.E.E., réunis lundi 6 mars, se mettaient d'accord pour réduire à nouveau l'écart maximum toléré entre les monnaies de la Communauté. Actuellement de 3,20 % (l'écart de cours entre la monnaie la plus faible, lire italienne, et les monnaies les plus fortes, florin hollandais et franc belge). Il devra être réduit à 2,50 % à partir de juillet : les mesures infligent une collaboration accrue entre les banques centrales des divers pays de la C.E.E.

Tout ceci reste encore du domaine technique, or la Commission a été plus loin et admis que la coordination des politiques économiques était l'objectif à ter-

me de cette actuelle coopération monétaire.

On reste pourtant sceptique sur les chances de l'Europe de se défaire de l'emprise des Etats-Unis. L'unité apparente des Six face au dollar voile à peine des oppositions fondamentales dues aux problèmes spécifiques de chacun des pays. Aux Italiens, qui réclament la création d'un « Fonds d'Aide Régionale », on a accordé une part du budget « orientation » du F.E.O.G.A. Les Allemands, eux, se sont vus donner satisfaction sur la création d'un groupe de « coordination des politiques économiques à court terme ». De groupes en conseils, de comités en commissions, l'Europe des technocrates prend forme !

Philippe DILLMANN.

II - Un combat pour le droit à la personnalité sociale

Cette semaine, Pierre Debray poursuit son étude commencée dans la N.A.F. du 23 février sur le livre de Paul Bois, *Paysans de l'Ouest* qui détruit la légende du caractère rétrograde de la chouannerie.

Paul Bois constate que dans les pays de l'Ouest *« l'opposition fondamentale est celle des ruraux aux citadins »* (1). Si les campagnes chouannèrent, les bourgs, même les plus petits, demeurèrent, dans l'ensemble, fidèles à la République. Mais bien avant de prendre les armes, la paysannerie témoignera d'une *« volonté étonnamment précise et consciencieuse... d'éliminer les citadins de la vie administrative »*.

Elle en fournira la démonstration lors des élections de 1790. Il s'agissait de constituer les conseils de district et de département. Dans la Sarthe, le chef-lieu, Le Mans, n'aura qu'un seul élu qui sera, d'ailleurs, éliminé l'année suivante par la coalition des ruraux.

Cette conscience de classe est plus affirmée dans la partie du département qui chouannera que dans l'autre. En 1790, elle choisira 40 % des grands électeurs parmi les cultivateurs. Dans l'est du département, qui restera républicain, la proportion baissa de plus de moitié : 19 % très exactement.

Les ruraux les plus dynamiques se sont rapidement rendus compte que la Révolution était faite par la bourgeoisie, pour la bourgeoisie. Celle-ci dispose de la force armée : la Garde nationale. Les cultivateurs, qui étaient acquis en 1789, on ne le répètera jamais assez, au mouvement réformateur, n'y sont pas entrés. Pour une part, en raison de la nature de leurs occupations. Un paysan ne peut abandonner son champ pour faire l'exercice sur la place du bourg. Pour une part aussi, reconnaît Paul Bois, parce qu'on n'a rien fait pour qu'ils y aient leur place. Sous prétexte qu'il n'y a pas d'armes pour tout le monde, on réserve celles-ci aux gens des bourgs. *« Les gardes nationaux ce sont les bleus, et la terminologie populaire assimile rapidement bleus et bourgeois. »*

La Garde nationale procède au recensement des récoltes, exécute les réquisitions, décroche les cloches, ferme les églises où officient des prêtres réfractaires, effectue les visites domiciliaires. Un village donne-t-il des signes de mécontentement ? Le voici occupé, comme Anvers-le-Hamm le 14 mars 1792, par cinquante gardes de Sablé, à charge pour les habitants de les nourrir et de les loger. Si les paysans ne se montrent

pas satisfaits, on les traitera comme ceux de Mézeray dont, en mai 1797, on pille et détruit les maisons. La Garde s'en retourne à La Flèche, contente d'avoir bu *« la vin de l'aristocratie »*. En un mot, la Garde, comme l'écrit Célestin Proat à propos de l'Anjou, *« devient la terreur des villages qu'elle traite en pays conquis. La vue d'un seul habit bleu provoque toutes les colères »*.

Paul Bois détruit la légende républicaine qui voudrait expliquer la chouannerie par un complot liberticide des nobles et des curés. Ceux-ci n'ont joué aucun rôle, du moins à l'origine du mouvement. Bien plutôt s'agit-il d'un réflexe d'autodéfense d'une paysannerie exploitée, humiliée, opprimée par la bourgeoisie en armes.

Ce réflexe est plus puissant à l'ouest du département qu'à l'est, d'une part parce que l'homogénéité sociale y est plus grande, les artisans étant peu nombreux et mieux intégrés à la société rurale. D'autre part, la condition matérielle est mieux assurée. Le paysan ne dépend que de la terre. Il ne veut pas tomber sous la tutelle des bourgeois. D'où la constitution d'une *« personnalité collective »* assez vigoureuse pour résister.

En accaparant les terres à l'occasion de la vente des biens nationaux, la bourgeoisie française a sans doute provoqué une guerre civile. Plus encore, elle a prouvé son impuissance à prendre en main, comme le lui proposait la monarchie, l'avenir économique. L'argent inutilement investi dans l'achat de terres a été perdu pour le grand commerce et l'industrie. Ce fut, sans doute, la faute majeure de la bourgeoisie française que d'avoir préféré la révolution politique à la révolution industrielle.

Paul Bois découvre chez les chouans *« un souci d'autonomie ou un fond d'anarchisme pour échapper à l'action de l'Etat »*. D'un Etat qui est devenu la propriété privée d'une classe ! Des communautés villageoises, fortement structurées en dépit ou plutôt à cause du caractère dispersé de l'habitat, fières de leurs traditions, assez riches et industrieuses pour espérer s'approprier la terre qu'elles cultivent, se révoltent dès l'instant qu'un pouvoir inquisitorial prétend

les régenter. Elles ne se révoltent d'ailleurs pas contre ceci ou contre cela. Aucune des explications partielles que donnent les historiens (les réquisitions, la chasse aux prêtres réfractaires, les levées d'hommes) ne se suffit à elle-même. En réalité l'insurrection coïncide avec une prise de conscience que les réquisitions, la chasse aux prêtres réfractaires ou les levées d'hommes n'ont fait qu'accélérer. Il existait dans le bocage un *« certain état d'esprit d'abord diffus et vague, mais capable de se durcir soudain, de prendre forme et force sous l'action de certaines influences, de certaines excitations »* (Paul Bois). L'agression de la bourgeoisie révolutionnaire contraint la paysannerie de l'Ouest à prendre conscience de sa personnalité sociale, donc à la défendre.

Au départ, les chouans ne se battent pas pour le Roi. L'exécution de Louis XVI n'a pas provoqué, parmi les paysans de l'Ouest, d'agitation particulière. Néanmoins, le mouvement se royalise de façon presque instantanée. Est-ce, comme le pense Paul Bois, sous l'influence des nobles ? Tout son livre démontre le contraire. Si les chouans ont été chercher les nobles, c'est parce qu'ils avaient besoin de cadres militaires, mais aussi et surtout parce que la communauté de sentiment — le royalisme — l'emportait sur l'antique défiance des *« seigneurs »*.

Plutôt qu'à une influence, la *« royalisation »* du mouvement me paraît liée à la prise de conscience sociale. Les paysans de l'Ouest connaissaient les défauts de l'ancien régime et ils souhaitaient des réformes. Mais ils n'ont eu besoin de personne pour comprendre qu'en dépit des *« abus »*, il respectait leur souci d'autonomie, ce fond d'anarchisme que le régime républicain s'acharnait à abolir. Au fond, la chouannerie illustre la connivence de la monarchie et de l'anarchie, entendue non point dans le sens misérable que lui donnent les idéologues libertaires, mais dans sa réalité existentielle, comme droit inaliénable des communautés à la personnalité sociale.

(A suivre.)
Pierre DEBRAY.

(1) Paul Bois : *Paysans de l'Ouest* (Flammarion).